

## **[SUD RETZ ATLANTIQUE] BIODÉCHETS : UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL EN BOIS**

**La réduction des déchets est un enjeu majeur pour la protection de l'environnement et la maîtrise du climat. De nombreuses mesures sont mises en place, partout en France, afin d'inciter les Français à agir dans leur quotidien. En 2023, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique\* souhaite aider financièrement les ménages qui achètent un composteur en bois, afin de réduire la part des biodéchets dans les ordures ménagères ou en déchèterie.**

Au 1er janvier 2024, la généralisation du tri à la source des biodéchets sera effective pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités, administrations, ménages, professionnels...). La Commission "Environnement" souhaite agir en amont de cette échéance, notamment en subventionnant, jusqu'à 40 euros, l'achat de composteurs individuels en bois sur le territoire de Sud Retz Atlantique. Cette action permet également de répondre aux objectifs du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Les habitants souhaitant bénéficier de cette aide doivent être des particuliers, habiter l'une des 8 communes de la Communauté de communes (Corcoué sur Logne - La Marne - Legé - Machecoul St Même - Paulx - St Etienne de Mer Morte - St Mars de Coutais - Touvois), transmettre le formulaire et les pièces justificatives au service environnement, et enfin installer leur composteur à l'adresse indiquée dans le formulaire. Une seule demande par foyer est autorisée.

La Communauté de communes attribue un budget de 16 000 € pour cette action, ce qui permettra d'aider 400 foyers pour l'année 2023.

Pour apprendre à composter, réduire ses déchets, valoriser le compost au jardin ou encore lombricomposter, plusieurs ateliers de formation gratuits sont proposés dans l'année. Vous êtes intéressé.e, envoyez un mail à [plpd@ccsudretzatlantique.fr](mailto:plpd@ccsudretzatlantique.fr)

### En pratique :

- Informations complémentaires et formulaire disponibles sur [www.sudretzatlantique.fr/compostage](http://www.sudretzatlantique.fr/compostage)
- Ne sont pas éligibles à l'aide : les vers pour composteurs, le bio seau et les petits matériels de retournement.

*(\*) Les 8 communes de Sud Retz Atlantique : Corcoué sur Logne - La Marne - Legé - Machecoul Saint Même - Paulx - Saint Etienne de Mer Morte - Saint Mars de Coutais - Touvois*

### **Contact presse :**

Alice SIMAILLEAU

Animatrice PLDP (politique de prévention des déchets)

[plpd@ccsudretzatlantique.fr](mailto:plpd@ccsudretzatlantique.fr)

02 40 02 33 53 / 06 47 39 23 48